

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01695

Numéro SIREN : 507 475 796

Nom ou dénomination : A2C Elec

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2023 sous le numéro de dépôt 22412



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration **SIE DE LUNEL
136 AVENUE DES ABRIVADOS
34404 LUNEL CEDEX** Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS A2C Elec
115 chemin de Landau
34160 BOISSERON
Insp. IFU N° dossier N° Siret **50747579600011**

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Travaux d'installation électrique
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **0** Bénéfice imposable au taux de 15 % **506** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15% ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

ECF ☐ Désignation du prestataire **"CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL"**

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : **ALLIANCE AUDIT SUD**
Résidence l'Ecu

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

Tel : **04 34 50 48 08 / 06 62 66 12 92**

86 Boulevard de la République - 34160 BOISSERON
34000 MONTPELLIER

APR 507475796 00011 - RCS MONTPELLIER
APE 4321 A - SAS au Capital de 7500€

Signature et qualité du déclarant

Président -
M. CATHAUC

A **Boisseron** le **14/06/2023**

Désignation de l'entreprise		SAS A2C Elec		115 chemin de Landau		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		34160 BOISSERON					
SIRET		5 0 7 4 7 5 7 9 6 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	40 059	030	39 708	351	758
	Immobilisations financières* (1)	040	1 150	042		1 150	1 150
	Total I (5)	044	41 209	048	39 708	1 501	1 908
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	45 604	052	45 604	28 348
		Marchandises *	060	32 046	062	32 046	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	16 557	070	16 557		
		072	1 197	074	1 197	266	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	10 597	086	10 597	37 493	
	Charges constatées d'avance *	092		094		112	
	Total II	096	106 000	098	106 000	66 219	
	Total général (I + II)	110	147 209	112	39 708	107 501	68 127
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 500	7 500			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	713	397			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	13 556	7 552			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	430	6 321			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	22 200	21 769			
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	39 000				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	15 121	17 331			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	17 121	29 027			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	85 302	46 357			
Total général (I + II + III)		180	107 501	68 127			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 150	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A2C Elec		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires }	215	214				
				217	218	126 661	197 297		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	33 604	(2 500)		
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
Autres produits			230	10 406	5				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	170 671	194 802			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	59 663	67 898			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(15 697)	(954)			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	43 465	37 466		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 383	244	1 853	1 804			
	Rémunérations du personnel *			250	56 126	62 537			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	24 034	18 855			
	Dotations aux amortissements *			254	407	524			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	5	10		
			260						
	Total des charges d'exploitation (II)				264	169 856	188 141		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	815	6 661			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		10			
	Produits exceptionnels (IV)			290	112	705			
	Charges financières (V)			294	2				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	418	243		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *			306	76	812			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	430	6 321		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	430	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	76				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127				
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
					Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	506	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	506	372			

A2C Elec
Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 115, Chemin de Landau, 34160 BOISSERON
507 475 796 RCS Montpellier

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Résolution proposée et adoptée

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 430,25 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| ▪ Bénéfice de l'exercice : | 430,25 euros |
|-----------------------------------|--------------|

Section 2 - Affectation

- | | |
|--|--------------|
| ▪ A la réserve légale, soit | 21,51 euros |
| ▪ Au compte « autres réserves », soit | 408,74 euros |
- qui s'élève ainsi à 13 964,72 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 22 199,72 euros. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

